EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 24/09/2020

Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni au Théâtre de La Nacelle, Rue de Montgardé, 78410 AUBERGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
convocation	délibération	Cécile ZAMMIT-POPESCU
18/09/2020	01/10/2020	

OBJET DE LA DELIBERATION

PROJET DE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL ET DE QUARTIER DE LA GARE D'EPONE-MEZIERES : APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Etaient présents

ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAMMET Marc, JAUNET Suzanne. JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LEBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVE Karl, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, OUTREMAN Alain, PERNETTE Philippe, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, ROULOT Eric, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (123 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s): 13

AIT Eddie (donne pouvoir à BARRON Philippe), AOUN Cédric (donne pouvoir à VOILLOT Bérangère), BROSSE Laurent (donne pouvoir à PRELOT Charles), DAMERGY Sami (donne pouvoir à EL ASRI Sabah), DELRIEU Christophe (donne pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile), DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à JAUNET Suzanne), JOREL Thierry (donne pouvoir à FONTAINE Franck), KOEING FILISIKA Honorine (donne pouvoir à DIOP Dieynaba), LEPINTE Fabrice (donne pouvoir à LAVIGOGNE Jacky), MARTIN Nathalie (donne pouvoir à GUIDECOQ Christine), MAUREY Daniel (donne pouvoir à MARTINEZ Paul), NICOT Jean-Jacques (donne pouvoir à MONNIER Georges), PELATAN Gaëlle (donne pouvoir à COLLADO Pascal)

Absent(s) non représenté(s): 5

ANCELOT Serge (absent excusé), DUMOULIN Cécile (absent excusé), EL HAIMER Khattari (absent excusé), NEDJAR Djamel (absent excusé), REYNAUD-LEGER Jocelyne (absent excusé)

128 POUR:

AIT Eddie représenté(e) par BARRON Philippe, ALAVI Laurence, AOUN Cédric représenté(e) par VOILLOT Bérengère, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent représenté(e) par PRELOT Charles, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DELRIEU Christophe représenté(e) par ZAMMIT-POPESCU Cécile, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY Francois, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GRIS Jean-Luc, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry représenté(e) par FONTAINE Franck, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine représenté(e) par DIOP Dieynaba, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LEBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice représenté(e) par LAVIGOGNE Jacky, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel représenté(e) par MARTINEZ Paul, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques représenté(e) par MONNIER Georges, OLIVE Karl, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, OUTREMAN Alain, PELATAN Gaëlle représenté(e) par COLLADO Pascal, PERNETTE Philippe, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, ROULOT Eric, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

4 ABSTENTION:

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, JAMMET Marc, MARTIN Nathalie représenté(e) par GUIDECOQ Christine

4 NE PREND PAS PART:

CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami représenté(e) par EL ASRI Sabah, DOS SANTOS Sandrine représenté(e) par JAUNET Suzanne, FORAY-JEAMMOT Albane

EXPOSÉ

Eole un projet structurant pour le territoire

La gare d'Epône-Mézières bénéficiera à partir de 2024 de l'arrivée d'Eole. Projet ferroviaire de plus de 4 milliards d'euros reliant Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie par Les Mureaux, La Défense et Porte Maillot, EOLE réduira les temps de parcours et renforcera la fréquence et la ponctualité de la ligne. Il est un facteur majeur de renforcement de l'attractivité du territoire de la Communauté urbaine GPS&O.

Pour les deux communes d'Epône et de Mézières, il s'agit de saisir cette opportunité pour améliorer les aménités du pôle gare et y développer un quartier vivant et actif, connecté aux deux centres-bourgs. L'ensemble des fonctions multimodales (bus, voiture, vélo, piéton) ont été arrêtées dans le cadre d'un schéma de référence du pôle d'échanges, validé par Ile de France Mobilités.

L'évolution du quartier de gare d'Epône-Mézières

Dans le cadre du projet Eole, il est prévu de faire évoluer le quartier de gare, en commençant par la réorganisation des fonctions multimodales à la gare. La mutation de l'ensemble du quartier est en cours d'études. Les objectifs identifiés pour ce projet, en plus de l'amélioration de la fonctionnalité multimodale, sont de développer une intensification des usages aux abords de la gare, complémentaire des centre-bourgs, et offrant des ambiances et des qualités urbaines pour se déplacer et vivre dans le quartier.

Le projet d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire n° CC_17_09_28_13 en date du 28 septembre 2017.

Pour la réalisation de ce projet, sur le périmètre correspondant à celui du Périmètre d'Intérêt Communautaire (PIC - plan annexé à cette délibération), le Conseil Communautaire de GPS&O doit préalablement engager une concertation en application de l'article L. 103-2 3° et 4° et de l'article R. 103-1 4° du code de l'urbanisme. Celle-ci associera la population, pendant toute la durée d'élaboration du projet.

OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les objectifs et modalités de la concertation suivants :

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation publique sont :

- d'informer sur le projet de pôle d'échange multimodal et d'aménagement du quartier de la gare en cours d'élaboration,
- de présenter les études menées et les intentions de la maîtrise d'ouvrage,
- de débattre des objectifs et des caractéristiques principales de ce projet en cours d'élaboration, de ses enjeux socio-économiques et ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- de recueillir les avis sur les enjeux du projet, sur la qualité et l'exhaustivité des diagnostics produits,
- de recueillir et d'étudier les attentes et les préoccupations des acteurs locaux, habitants et usagers,
- de décrire le calendrier prévisionnel et le déroulement de l'opération, afin d'expliquer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet,

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Il est proposé que cette concertation préalable prenne la forme suivante :

Durée de la concertation : dix semaines, fin 2020 et début 2021

Modalités de la concertation :

- au moins une réunion publique
- des rencontres publiques d'information et d'échange: avec les usagers du pôle gare, les habitants du quartier de gare et des bourgs d'Epône et Mézières, les usagers liés aux activités économiques du secteur
- des réunions d'échanges avec les acteurs du territoire
- une communication préalable dans les collectivités concernées par le projet, par voie de presse et affichage en mairie, sur l'objet ainsi que les objectifs et les modalités du déroulement de la concertation
- un document d'information sur le projet et sur les modalités et objectifs de la concertation, diffusé aux riverains et aux entreprises situés à proximité du périmètre de projet et mis à disposition en version papier au siège de la communauté urbaine GPSEO et dans les mairies des communes d'Epône et Mézières, concernées par le projet
- une page du site internet de GPSEO sera dédiée à la concertation. Elle contiendra un espace d'information sur le projet à partir duquel le téléchargement de documents relatifs à la concertation sera possible et permettra le dépôt d'observations et propositions du public. Un lien vers cette page internet sera mis en place sur les sites internet des communes concernées
- le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie manuscrite, par des formulaires mis à disposition au siège de GPSEO et dans les mairies d'Epône et de Mézières-sur-Seine

Bilan de la concertation

Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de la concertation, acté par délibération et mis à disposition du public sur le site internet dédié au projet ainsi que dans les mairies des communes concernées par le projet.

Modalités spécifiques liées au contexte sanitaire

La crise sanitaire du COVID 19 qui touche la France depuis le mois de mars 2020 implique une vigilance et un respect des bonnes pratiques à observer. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'organisation des événements présentiels, (réunion(s) publique(s)...) pourra être adaptée, le cas échéant afin de prendre en compte les mesures sanitaires en vigueur au moment de leur tenue. Dans ce cas, les mesures spécifiques d'organisation seront précisées par arrêté du président de la communauté urbaine et sur les différents supports de publicité relatifs à ces événements et relayé par une mention dans un journal d'annonce local.

L'accès au lieu d'exposition publique et au dossier de concertation s'effectuera également dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale en vigueur.

Dans le cadre de ce projet qui constitue un enjeu majeur du développement urbain, économique, social et environnemental du territoire, la concertation permet aux élus, aux acteurs socio-économiques, associatifs et à chaque citoyen de s'informer et de s'exprimer sur tous les aspects du projet,

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative au projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de la gare d'Epône-Mézières,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération,
- D'autoriser le Président à adapter par arrêté, le cas échant en cas d'urgence sanitaire, les mesures spécifiques d'organisation de la concertation, étant précisé que ces mesures spécifiques seront mentionnées sur les différents supports de publicité relatifs à ces évènements et relayées par une mention dans un journal d'annonce local.

Ceci étant exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 et suivants et R. 103-1 et suivants ;

VU le Code des Transports;

VU les statuts de la Communauté urbaine ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région lle-de-France ;

VU le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en lle-de-France :

VU le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé par la Région Ile-de-France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

VU le Plan de déplacement Urbain d'Île de France approuvé par la Région Île de France lors de sa séance du 19 juin 2014 ;

VU le Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) voté par la Région Ile de France en sa séance du 19 juin 2014 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2016_05_12_15 en date du 12 mai 2016 approuvant les premiers périmètres d'enjeu communautaire dont celui d'Epône et Mézières sur le secteur de la gare avec les friches industrielles (Turboméca) élargi aux secteurs économiques et routes départementales à requalifier,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_17_09_28_13 en date du 28 septembre 2017 déclarant d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme les opérations d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC _20_01_16 010 en date du 16 janvier 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise,

VU le Schéma de référence du pôle d'échanges multimodal d'Epône-Mézières validé par IDFM,

VU l'avis favorable de la commission n°4 « mobilités durables et voirie, transports, voirie, espace public et propreté » consultée le 15 septembre 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative au projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de la gare d'Epône-Mézières,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à adapter par arrêté, le cas échant en cas d'urgence sanitaire, les mesures spécifiques d'organisation de la concertation; étant précisé que ces mesures spécifiques seront mentionnées sur les différents supports de publicité relatifs à ces évènements et relayées par une mention dans un journal d'annonce local *(cf annexe)*.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 0 1 OCT. 2020

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 2 9 SEP. 2020

Exécutoire le : 0 1 OCT. 2020

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME

Aubergenville, le 24 septembre 2020

